

<https://ecoleetsociete.se-unesa.org/Bac-2021-ca-bouge-encore-un-peu>



École & société

Bac 2021 : ça bouge encore (un peu)

- Éducation - Les lycées -

Date de mise en ligne : jeudi 30 avril 2020

Copyright © ÉCOLE ET SOCIÉTÉ - Tous droits réservés

Au BO du 30 avril 2020, trois textes concernant les lycées généraux et technologiques ont été publiés.

[Un premier arrêté](#) définit les nouveaux modèles de livrets scolaires pour les voies générales et technologiques.

Il s'agit en fait d'une adaptation des actuels livrets à la réforme des lycées. La Direction générale de l'enseignement scolaire (Dgesc) n'a malheureusement pas changé l'esprit de ces livrets.

Les professeurs de lycées continueront de compléter des livrets avec des moyennes trimestrielles et annuelles et de valider des compétences n'ayant que peu de rapport avec celles évaluées au cours de l'année. Dommage !

Le SE-Unsa avait voté contre lors de sa présentation au Conseil supérieur de l'Éducation (CSE) du 19 décembre 2019.

[Un deuxième arrêté](#) modifie les programmes de français de seconde et première qui ne seront plus modifiés par moitié chaque année mais seulement par quart. Ce changement était attendu par les collègues concernés.

Le SE-Unsa a approuvé ce texte bienvenu lors du CSE du 7 avril 2020, même si les programmes de français, entre autres, auraient mérité des ajustements beaucoup plus conséquents.

>> Voir [notre article précédent sur ce sujet](#).

[Une note de service](#) définit les objets d'étude et les oeuvres au programme de première pour 2020-2021 en précisant ceux pour lesquels les oeuvres ont été renouvelées (un quart) et ceux pour lesquels elles sont maintenues (trois quarts).